

Appel à candidatures



Ateliers d'artistes dans les Annexes du Château de Bourglinster

Vous êtes artiste à la recherche d'un atelier de création ? Vous aimez le contact avec d'autres artistes ? Vous voulez travailler dans le cadre d'un projet, procéder à une réflexion sur votre art et vous ouvrir à de nouvelles perspectives ?

Dans le cadre de sa mission de soutien à la création et à la professionnalisation des artistes nationales/aux, le ministère de la Culture lance un appel à candidatures pour la mise en location de cinq ateliers situés dans les Annexes du Château de Bourglinster, 8 rue du Château à Bourglinster.

Par la mise à disposition d'ateliers de création dans les Annexes de Bourglinster, ouverts à toute discipline et à tout style artistique, dans les limites techniques possibles, le ministère de la Culture soutient la création nationale à la recherche et à la professionnalisation d'artistes.

La location des ateliers est réservée aux personnes physiques résidant au Grand-Duché de Luxembourg et travaillant dans les industries créatives.

Informations pratiques

Le contrat de bail est conclu pour une durée de trois ans, reconductible d'année en année jusqu'en fin 2026. Le contrat peut être résilié à tout moment, sans préavis. Le loyer mensuel de 3.-€/m² comprend les charges locatives (chauffage, électricité, eau, connexion internet).

Le contrat de bail donne droit à l'utilisation personnelle ou partagée d'un atelier de création au sein des Annexes du Château de Bourglinster ainsi qu'à l'utilisation des espaces communs de l'infrastructure. Les plans de situation et les détails des dimensions des ateliers se trouvent en fin de document.



Modalités d'attribution

Conditions de recevabilité

Seuls les dossiers complets sont considérés. La conformité de la candidature aux critères d'éligibilité n'entraîne pas d'office l'attribution d'un contrat de bail de la part de l'Etat.

Evaluation de la demande

La sélection des candidatures se fera par un jury composé de personnes issues du secteur culturel qui évaluent chaque candidature en fonction de son éligibilité et des critères de sélection.

La décision du jury est sans appel.

Le jury se compose notamment de :

- Véronique Kesseler, Casino
- Karine Bouton, neimënster
- Marc Scozzai, Rotondes
- Diogo Dos Santos, Annexes du Château de Bourglinster
- Claudine Hemmer, Département de la création et de la promotion artistiques du ministère de la Culture
- Secrétariat : Loa Schroeder, Service des Affaires culturelles régionales du ministère de la Culture

Modalités pratiques

Critères d'éligibilité

La location des ateliers est réservée aux personnes physiques majeures résidant au Grand-Duché de Luxembourg, travaillant dans les industries créatives.

Les activités purement commerciales ne sont pas éligibles.

Critères de sélection

Sont priorisés :

- Les artistes professionnel/les
- Les artistes en début de carrière
- Les artistes ayant la volonté d'utiliser les ateliers comme lieux de création à temps plein

Documents requis

- la fiche de candidature dûment remplie et signée ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- un certificat de résidence récent (moins de 3 mois);
- un curriculum vitae artistique détaillé et complet ;



- une lettre de motivation (350 mots max.);
- un portfolio artistique documentant le travail artistique avec description de la pratique artistique.

Date limite et modalités d'envoi

La fiche de candidature et les documents requis sont à envoyer par voie électronique ou par voie postale jusqu'au 6 novembre 2023 à l'adresse annexes.bourglinster@mc.etat.lu ou adressé au Service des Affaires Culturelles Régionales, l'adresse se trouvant en fin de document.

Aucun dossier de candidature ne pourra être retenu si les documents requis n'ont pas été soumis en bonne et due forme dans les délais de soumission prévus dans cet appel.

Obligations du locataire/trice

Le/La locataire/trice est tenu/e à respecter le règlement d'ordre interne, signé conjointement avec le contrat de bail.

Le contrat de bail est strictement personnel, il ne pourra être cédé ni transféré ni donné en souslocation à une tierce personne.

L'atelier est un lieu de création, il ne pourra pas être utilisé comme lieu de stockage.

Le/La contractant/e est demandé/e de rédiger au moins 2x/an un article avec photos pour alimenter le site internet des Annexes du château et acceptera de figurer avec une photo et descriptif de sa personne sur le site web des Annexes du Château : https://annexes.chateaubourglinster.lu/en

Prochaines étapes:

Calendrier indicatif	
Visite des ateliers	Entre le 16 et le 27 octobre, à convenir avec le ministère de la Culture (loa.schroeder@mc.etat.lu)
Date limite de réception des demandes	6 novembre 2023
Annonce des candidat/es retenu/es	15 décembre 2023
Début des locations	15 janvier 2024 / suivant disponibilité



Renseignements supplémentaires

Service des Affaires Culturelles Régionales

4, boulevard F-D Roosevelt L-2912 Luxembourg

Tél.: 247-86666 annexes.bourglinster@mc.etat.lu

https://annexes.chateaubourglinster.lu/



Annexe: Plan des ateliers en location

Atelier 1 (41,75 m²)

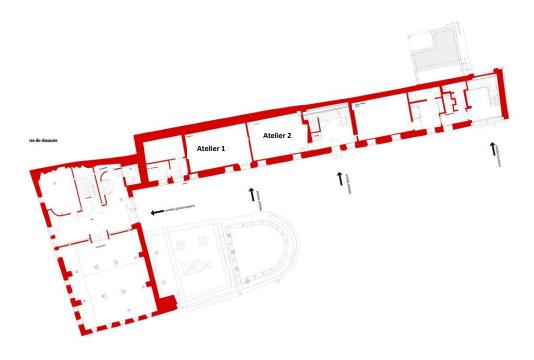
Atelier 2 (32,25m2)

Atelier 3 (20m2)

Atelier 4 (23,75 m²)

Atelier 5 (28,5m²)

R-d-ch



Étage +1

